

COMITÉ SYNDICAL

Séance du Mardi 28 mars 2017

Délibération 2017_01_15

Objet : Suppression de poste

Le vingt-huit mars deux mille dix-sept, à quatorze heures trente, dans les locaux du Département de Loire-Atlantique, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du 21 mars 2017 signé par le Président du SYLOA.

Présents : M. Claude CAUDAL, MME Chantal BRIÈRE, M. Jean-Paul NICOLAS, M. Guy FRESNEAU, M. Jean-Charles JUHEL, M. Jean CHARRIER, M. Pierre THOMÉRE, M. Christian COUTURIER, M. Jean-Pierre BELLEIL, M. Jean-Pierre HENRY, M. Michel BÉLOUIN, M. Gilles MÉRIODEAU, MME Anne LERAY.

Pouvoirs : M. Nicolas MARTIN à M. Christian COUTURIER, M. HERVOCHON à M. Jean-Pierre BELLEIL.

Absents : M. Didier PÉCOT, MME Sylvie GAUTREAU, M. Marcel COUSIN, M. Alain ROBERT, M. Christophe DOUGÉ, M. Jean-Pierre LUCAS, M. Alain RAYMOND.

Conseillers en exercice : 22

Nombre de votants : 15

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre THOMÉRE

EXPOSÉ DES MOTIFS

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 12 décembre 2016,

Considérant le tableau des emplois adopté par le comité syndical le 11 décembre 2015,

Considérant la nécessité de supprimer un emploi de technicien, lié à la création pour le même agent, d'un poste au grade de technicien principal de 2^{ème} classe afin qu'il soit mis en détachement pour effectuer son stage avant titularisation,

Considérant la titularisation de l'agent au 1^{er} janvier 2017,

Le Président du SYLOA propose la suppression d'un emploi de technicien permanent à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 janvier 2017,

Filière : Technique,

Grade : Technicien

- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

Le président du SYLOA précise que cette suppression ne modifie pas la composition actuelle de l'équipe.

*Après en avoir délibéré,
le comité syndical, à l'unanimité,*

✔ *Décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur


044-200055127-20170328-2017_03_15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2017

Affichage : 29/03/2017

Fait à Nantes, le 28 mars 2017


Christian COUTURIER
Président du SYLOA